

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Ma Région | avancer, partager

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
COOPÈRE
EN EUROPE



La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage pour l'ouverture européenne du territoire.

Plus particulièrement, elle anime des partenariats avec des Régions européennes, accompagne des dynamiques de développement dans les espaces alpin et franco-suisse, et mobilise des programmes spécifiques de coopération territoriale européenne.

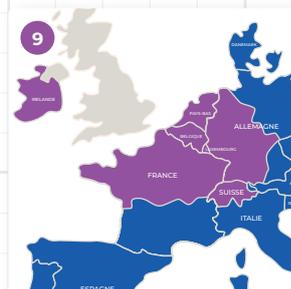


INTERREG FRANCE-SUISSE

L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE

INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST

L'ESPACE ALPIN



LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS AVEC DES RÉGIONS ÉTRANGÈRES

La Région a noué des partenariats privilégiés et construit des échanges durables avec 4 régions en Europe. À ses côtés, de nombreuses structures de Bourgogne-Franche-Comté (institutions, associations, établissements d'enseignement et de formation, etc.) se saisissent de ce cadre « facilitateur » pour travailler, échanger avec des partenaires issus de ces territoires.

1962 1 LAND DE RHÉNANIE-PALATINAT (ALLEMAGNE)

Premier partenariat régional franco-allemand datant de 1962. Il donne lieu à des échanges dans le cadre des politiques régionales en matière de culture, de viti-viniculture biologique, de transition énergétique et de protection du climat. Les deux Régions disposent chacune d'une représentation au sein de la Région partenaire: La Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence et la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon. Ce partenariat associe également de très nombreux acteurs (jumelages, monde éducatif, associations...).

2001 2 RÉGION DE BOHÈME CENTRALE (TCHÉQUIE)

La Région Bourgogne-Franche-Comté collabore de manière bilatérale avec chacune de ces Régions en mobilisant des structures de leurs territoires dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture essentiellement. Elles s'unissent également dans des projets soutenus par des financements européens.

2014 3 VOÏVODIE D'OPOLE (POLOGNE)

2003 4 LA CONVENTION QUADRIPARTITE

La Convention quadripartite associe depuis 2003 la Bourgogne-Franche-Comté à ses 3 autres régions partenaires européennes dans des projets conjoints: échanges de jeunes et culturels, partenariats universitaires, projets de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre territoires, etc. sont au coeur de cette coopération pluri-acteurs riche et source d'innovation pour les territoires partenaires.

LES ESPACES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET TRANSNATIONALE AUXQUELS LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ APPARTIENT

1985 5 L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE

L'Arc jurassien transfrontalier s'étire de part et d'autre des 230 km de frontière franco-suisse, entre les départements du Doubs, du Jura, du Territoire de Belfort et les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, soit au total près de 2 millions d'habitants et plus de 44 000 travailleurs frontaliers. Arcjurassien.org, plateforme d'échanges rassemblant Région, Etat et cantons, anime la stratégie de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien franco-suisse portant sur le développement économique (formation, emploi, recherche), les mobilités et échanges (ferroviaires, routiers, numériques), la gestion de l'espace et des ressources naturelles (aménagement, environnement) et le vivre-ensemble (culture, vie associative, interconnaissance).

www.arcjurassien.org

2016 6 LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA RÉGION ALPINE

La SUERA (EUSALP en anglais) est une coopération entre 7 Etats de l'espace alpin : Allemagne, Autriche, Italie, France, Slovénie, Suisse et Liechtenstein. Elle couvre le territoire de 48 Régions et permet le développement de projets dans trois grands domaines : la recherche /innovation, la mobilité / connectivité et l'énergie / environnement.

9 groupes d'action thématiques permettent à des acteurs de l'ensemble de cet espace de monter des projets pertinents à cette échelle de coopération. La Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement investie dans la dynamique jeunesse qui caractérise également cette coopération, notamment à travers un Conseil de la jeunesse de la SUERA créé en 2021.

www.alpine-region.eu | eusalp-youth.eu



LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE AUXQUELS LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PARTICIPE

La coopération territoriale européenne, connue sous le nom d'INTERREG, a pour but de favoriser le développement équilibré du territoire de l'Union européenne et contribue ainsi aux objectifs de la politique régionale et de cohésion. Elle vise à inciter et faciliter les coopérations entre les territoires européens aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional, pour gérer ensemble des problèmes communs liés à leurs spécificités ou pour échanger les bonnes pratiques en matière de développement. Elle est matérialisée par divers programmes de financement de projets, disposant chacun de leurs propres spécificités et priorités.

7 INTERREG FRANCE-SUISSE

La Région est en charge du pilotage du programme Interreg France-Suisse qui finance des projets de coopération entre les 2 pays. Interreg apporte des soutiens précieux aux projets, en levant les éventuels freins financiers à leur concrétisation. Pour la période 2021-2027, les fonds disponibles s'élèvent à 70 millions d'euros et 50 millions de francs suisses. Ils financent les projets qui s'inscrivent dans les 5 priorités du territoire, à savoir : neutralité carbone et transition énergétique, recherche innovation et développement des usages numériques, mobilité durable et multimodalité, culture et tourisme durable, réduction des obstacles à la frontière franco-suisse.

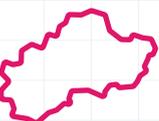
Le territoire de coopération comprend 5 départements français frontaliers et les 7 cantons suisses francophones.

www.interreg-francesuisse.eu

8 INTERREG ESPACE ALPIN

Le programme Interreg Espace alpin cofinance et soutient des projets de coopération dans sept pays alpins, en s'attaquant à des défis communs tels que la neutralité carbone et la résistance au changement climatique.

www.alpine-space.eu



9 INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST

Le programme Interreg Europe du Nord Ouest permet à 7 États de cet espace de coopérer dans les domaines de l'environnement, de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de l'innovation et de l'inclusion sociale.

www.nweurope.eu

10 INTERREG EUROPE

Le programme Interreg Europe vise à améliorer la mise en œuvre des politiques publiques, en favorisant l'échange d'expériences et le développement des compétences grâce à l'identification et au transfert de bonnes pratiques entre partenaires européens.

www.interregeurope.eu

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.bourgognefranchecomte.fr
sri@bourgognefranchecomte.fr
03 80 44 37 61

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX
Tél. 0 970 289 000

bourgognefranchecomte.fr



Ma Région | *avancer, partager*